

Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **06 JUIN 2023**

Nombre de conseillers

- en exercice 14
- présents 13
- votants 13 + 1 pouvoir

- absents
- exclus

Date de convocation :
31/05/2023
Date d'affichage :
31/05/2023

Objet

**1.1 CHOIX DU PRESTATAIRE POUR
LA MO DU PROJET CENTRE
BOURG**

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Josiane DURAND, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

Absents : Bernadette AGOSTINI (a donné procuration à Mme EYRAUD)

Secrétaire de séance : Josiane DURAND

La commission urbanisme a rencontré deux entreprises, spécialisées dans l'assistance de maîtrise d'ouvrage, pouvant accompagner la mairie dans le projet d'aménagement du centre bourg.

M Oulion présente les deux devis

Entreprise	Montant du devis
Novim	
Mission assistance maîtrise d'ouvrage : rédaction du cahier des charges et des pièces administratives	2 625€ HT
Option : analyse des candidatures et offres, négociation	1 125€ HT
Territoires	
Mission assistance maîtrise d'ouvrage : phase 1 définition du besoin et phase 2 assistance aux opérations de recrutement de l'équipe en charge du projet	16 950€ HT (composé de phase 1 : 13 950€+3000€ phase 2)
Option : phase 3 suivi des études de maîtrise d'œuvre ou du projet conduit	620€ HT /mois

La prestation de l'entreprise Novim est moins élevée, mais l'entreprise n'accompagne pas la commune jusqu'au commencement des travaux. De plus l'offre est axée sur la rédaction des pièces et non sur l'accompagnement en amont permettant la réalisation de la rédaction de ces pièces. L'offre proposée avec l'option correspond finalement à la phase 2 présentée par l'entreprise Territoires.

La commune a besoin d'être accompagnée sur la réflexion en amont du projet, ce que propose « Territoires ». De plus, il est possible par la suite de souscrire à l'option 3 pour suivre le démarrage des travaux

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201352-20230606-2023-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023

DELB 2023-21 1/2

Il semble important qu'un seul maître d'œuvre suive le projet, tout en sachant qu'il s'inscrit sur le long terme et donc ne sera pas terminé sur ce mandat.

La commission urbanisme propose au Conseil Municipal de retenir le cabinet Territoires

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet
- **APPROUVE** l'offre de l'entreprise « Territoires »
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier

La secrétaire de séance
Mme Durand Josiane

Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 07/06/ 2023
Le Maire,
Catherine EYRAUD

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 12/06/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201352-20230606-2023-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023

DELIB 2023-21 2/2